

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TYPES HABITABLE 2025-2028

Nom de la compétition : Défi des Ports de Pêche
Dates complètes : du 26 au 31 Mai 2025
Lieu : LE GRAU DU ROI - PORT CAMARGUE
Grade FFV : 5A

Autorité organisatrice :
Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue
Pour l'Association Défi des Ports de Pêche

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1.a Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2025/2028)
- 1.1.b Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV2 ou 69.
- 1.2 Le « *Règlement de course & de jauge pour la France* » de la classe « Grand Surprise », modifié en accord avec la classe, pour :
 - 1.2.a - L'article 1.5.2 équipage, modifié comme suit :
« Le nombre d'équipiers sera de 6 par bateau, à l'exception des bateaux des lycées maritimes pour lesquels ce nombre sera de 7. Le poids de l'équipage n'est pas pris en compte » :
 - 1.2.b - L'article II.5.8. Voiles autorisées en course, modifié comme suit :
« Deux spis symétriques à la jauge sont autorisés à bord. »
- 1.3 Le règlement de l'association nationale du Trophée des Marins

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. AVIS AUX CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents à terre seront affichés sur le tableau officiel d'information du comité de course, situé à proximité du bateau ALBATROS amarré au ponton devant la Villa Parry.
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF 8 avec** dégagement canal 6 si nécessaire.
- 3.3 Pendant qu'il est en course et sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Ils seront envoyés au mât du bateau ALBATROS, PC course
- 5.2 **Quand le Pavillon Aperçu est envoyé à terre**, 1 minute est remplacé par « pas moins de 30 minutes » ceci modifie les « signaux de course »
- 5.3 **Quand le pavillon Y est envoyé à terre**, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment pendant les courses du jour

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant. Les précisions concernant les courses de chaque journée seront données aux briefings matinaux

DATE	HEURE DU BRIEFING (Ouverture d'émargement)	1 ^{er} SIGNAL D'AVERTISSEMENT	NOMBRE DE COURSES MAXIMUM
LUNDI 26/05	14h (ouverture 13h30)	15h	1 seule course
MARDI 27/05	9h30 (ouverture 9h)	11h	4 parcours, construits ou côtiers
MERCREDI 28/05	9h30 "	11h	Idem
JEUDI 29/05	9h30 "	11h	Idem
VENDREDI 30/05	9h30 "	11h	Idem
SAMEDI 31/05	9h (ouverture 8h30)	10h	2 courses

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLON DE CLASSE

7.1 Le pavillon de classe sera le **pavillon « Défi des ports de pêche, Trophée des Marins »**
 7.2 Dans le cas d'une course sous la règle V.2 « **Pêcheur à la barre** » du règlement de « l'association nationale du trophée des marins », un **pavillon jaune** sera envoyé avant le signal d'avertissement. Une annonce à la VHF pourra être faite. L'échec de la transmission ne pourra pas constituer un motif de réparation. Ceci modifie la règle 61.4 (b) (1)

8. ZONE DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
 Les parcours seront affichés au tableau sur le bateau du comité de course
 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
 9.4 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

10.1 **Voir annexe 2**
 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont des zones interdites à la navigation, notamment les zones conchyliques, les zones de baignades protégées, et les zones de protection autour des bateaux de plongeurs.
 Le banc de sable situé à l'Est de la Cardinale Ouest de l'Espiguette et la Cardinale Nord de Port Camargue constitue un obstacle continu.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le **côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.
 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF pas moins de 2 minutes après le Top départ L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).
Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine. Modifie la RCV 28.

Modification d'un parcours construit

Dans le cas d'un changement dans la position de la marque au vent (N°1), le dog-leg ne sera pas repositionné.

Modification d'un parcours côtier.

Un bateau du comité de course se trouvant à proximité d'une marque et arborant le pavillon C signifie :
« Après le passage de cette marque, rejoignez directement l'arrivée ».

14 L'ARRIVÉE

14.1 Parcours 1

La ligne d'arrivée sera située entre un bateau comité arborant le pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée blanche proche du bateau comité

14.2 Parcours 2 et parcours côtiers.

La ligne d'arrivée sera située entre un bateau comité arborant le pavillon bleu à laisser à tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée blanche située à proximité du l'entrée du chenal du Grau du Roi à laisser à bâbord

15 SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

- 15.1 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification [DP].
- 15.2 Une infraction à la règle V.2 "Pêcheur à la barre" du règlement de l'association nationale du trophée des marins sera, après instruction, sanctionnée par une disqualification sur la course concernée.

16 TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Pour les parcours construits, le temps cible est de 60 minutes.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 20 minutes pour les parcours construits, et de 40 minutes pour les parcours côtiers, après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini, seront classés « DNF » sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A4.1 et A5.1
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17 DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Les formulaires sont disponibles au PC course. Les réclamations, demandes de réparation, de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 17.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour-là, selon ce qui est le plus tard.
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au PC course. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18 CLASSEMENT

18.1 4 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées :

Quand **5 courses ou plus** ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

18.3 Le classement sera effectué en temps réel.

18.4 Il sera effectué **un classement général** en points et **un classement des lycées maritimes** par extraction du classement général si au moins 5 lycées sont présents.

19 REGLES DE SECURITE [DP]

19.1 L'émargement départ sera ouvert chaque matin 30 minutes avant le briefing avec un contrôle des équipages déclarés pour les courses du jour (Voir article V du règlement intérieur)

L'émargement arrivée sera effectué sur l'eau par le comité de course à l'arrivée de la dernière course du jour.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible

20 REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20.3 Sur proposition de l'organisation et avec l'accord du Président du comité de course, il sera possible de demander à un équipage volontaire d'accueillir un invité à bord d'un bateau en complément de l'équipage habituel pour le prologue du lundi 26.

Cette information sera affichée au tableau officiel au plus tard une heure avant l'heure du briefing du jour

L'invité devra être en possession d'une licence FFV (participant ou compétition, journalière éventuellement)

Il devra en permanence se situer à l'arrière du cockpit et ne participer à aucun moment à la conduite du bateau hormis sa position fixe au vent ou sous le vent pendant les bords de navigation et sauf en cas d'urgence entraînant l'abandon de la course.

21 CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22 BATEAUX OFFICIELS

Ils arboreront un pavillon de la Société Nautique Grau du Roi - Port Camargue

23 ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés auprès du PC course avant le début de l'épreuve

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le

respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24 EVACUATION DES DETRITUS (RCV47)

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

25 EMBLEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent sur les pontons du canal

26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique

27 EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être nettoyés en dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit pendant toute la durée de l'épreuve.

28 PRIX

Le vainqueur du Défi 2025 recevra le Trophée des Marins : **Grande barre à roue**

Le 1^{er} lycée maritime recevra le Trophée des Marins : **Petite barre à roue**

Trophée spécial Jacques SAUNEUF pour le vainqueur du prologue le lundi 26 Mai.

Trophée FONSOU pour l'équipage vainqueur des courses du jeudi 29 Mai.

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de course : Alain GOUJON Comité de course régional FFV

Comité de course adjoints : Denis REYNAUD Comité de course régional FFV
Hervé TOURNASSAT Comité de course national stagiaire FFV
Marie Paule KIEFFER Comité de course régionale FFV
Michel CHADELAS Comité de course régional stagiaire FFV

Président du Jury : Jean Louis SAUDRAIS Jury régional FFV

Président du Comité technique : Guy VALENTIN Comité technique national FFV

Commissaire aux résultats Jean Luc WUHLIN

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe MARQUES** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

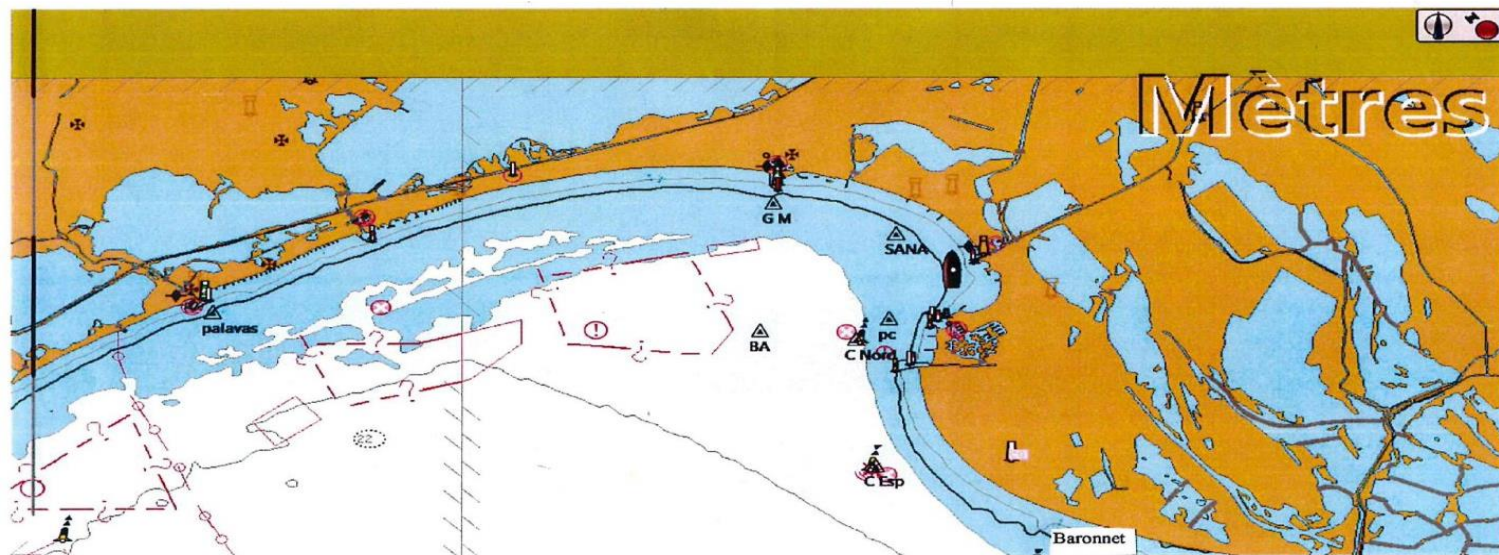
Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Annexe 1 Zone de course

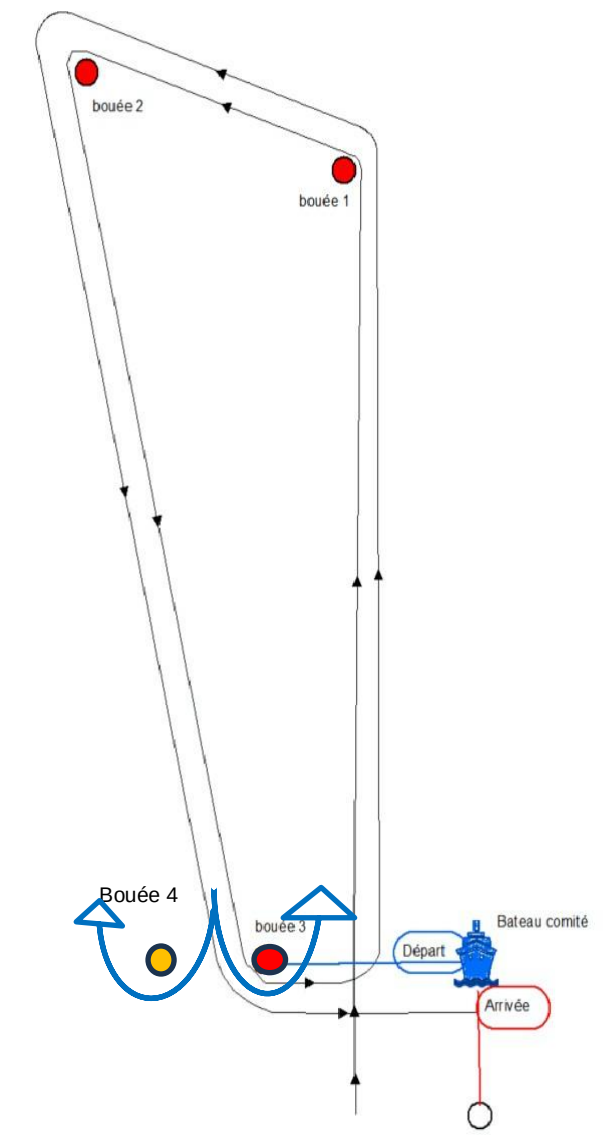


ANNEXE 2 MARQUES

Descriptions et positions approximatives des marques des parcours côtiers

Marques	Description
R	Zone de regroupement située approximativement en 43°32,00 N 4° 5,5 E Cap 270 de la sortie du chenal pour 1.8 mn
Marques de parcours construits	Bouées gonflables rouges, jaune pour changement de parcours
Dep –bouée Départ	Bouée gonflable rouge située à proximité du Point R ou selon les indications du comité de course
Ar – Bouée d'Arrivée	Bouée blanche gonflable située : - Pour les parcours construits : Parcours 1 : sous le vent du bateau comité Parcours 2 : devant le chenal du Grau du Roi (43°32'N - 04°07,4'E) - Pour les parcours côtiers : devant le chenal du Grau du Roi (43°32'N - 04°07,4'E)
D – Bouée de dégagement :	Bouée gonflable jaune
Esp – Cardinale ouest Espiguette : Cn – Cardinale Nord	43°29,2' N – 04°06,4' E 43°31,19 N – 04°06,7' E
Pc – Bouée de Port Camargue	Bouée gonflable rouge 43°31,3' N 04°06,6' E
Gm – Bouée de La Grande Motte	Bouée gonflable rouge 43°32,95' N – 04°04,8' E
Sa – Bouée du Sana	Bouée gonflable rouge 43°32,5' N 04°06,7' E
Ba	Bouée gonflable rouge 43°31,12' N 04°04,6 E

ANNEXE 3 – PARCOURS CONSTRUITS



Parcours 1 : Départ – 1 – 2 – porte 3/4 – 1 – 2 – porte 3/4 – Arrivée parcours 1

Parcours 2 : Départ – 1 – 2 – porte 3/4 – 1 – 2 – porte 3/4 – Arrivée parcours 2 (chenal)

Marques des parcours construits

Marques de départ (= Bouée 3 sur le schéma)	Marques de parcours 1 et 2	Marques de changement de parcours	Porte sous le vent	Marques d'arrivée
Bouée ROUGE	Bouée ROUGE	Bouée JAUNE Dog leg non repositionné	Bouée 3 ROUGE bâb Bouée 4 ORANGE trib	Bouée BLANCHE

ANNEXE 3 – PARCOURS CÔTIERS

PARCOURS 3 (N/NW) : Dép)- D éventuel -) Gm à contourner par bâbord -) Esp tribord -)
Ba Tribord -) Sa tribord -) Ar
(10.4 milles)

PARCOURS 4 (N/NE) : Dép → D éventuel → Sa bâbord → Ba bâbord -) Sa tribord -) Ar (6.1 milles)

PARCOURS 5 (S/SE) : Dép → D éventuel → Pc bâbord → Gm bâbord -) Pc bâbord -) Sa tribord -) Ar
(7.3 milles)

PARCOURS 6 (W/SW) : Dép → D éventuel → Ba tribord → Sa tribord -) Pc bâbord -) Ar
(5.1 milles)

PARCOURS 7 (W/SW) : Dép → D éventuel → Ba tribord → Gm tribord -) Sa tribord → Ba tribord -) Sa tribord -)
Ar (8.9 milles)

PARCOURS 8 : défini au briefing du matin, en respect de la zone de course et des marques de parcours mentionnées en annexe 1 et annexe 2.